

LA SEIGNEURIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

SAINT-JULIEN était une seigneurie en toute justice, faisant partie de la baronie de Bourg-Argental. Les premiers *Pagans*, seigneurs d'Argental en firent cession au Prieur de St-Sauveur, à qui elle fait encore aujourd'hui hommage (Archives de la Loire, n° 1557, Manuscrit de M. Seytre, curé de Bourg-Argental vers 1750). La Chapelle de St-Pierre-de-Colombier, autrefois prieuré, fut réunie au prieuré de St-Sauveur en juin 1254 par l'Abbé de la Chaise-Dieu ; parce que les revenus ne pouvaient plus suffire à entretenir deux moines.

1°) Gile de St-Julien

1^{er} juillet 1256 — Gile de St-Julien, chevalier, reconnaît tenir en fief du prieur de St-Sauveur tout ce qu'il possède : diverses terres à Colombier, à la Valette et au Bénévis. Il s'engage pour lui et ses héritiers à se reconnaître vassal du prieuré et à servir annuellement le cens d'une perdrix. En récompense, le seigneur lui donne 6 livres et 10 sous viennois et 3 setiers de froment (Cartulaire de St-Sauveur, page 104). Cette terre de Bénévis, sise à Bourg-Argental, avait été donnée au prieuré par Guigue Fanuel, chevalier, le 14 mai 1249.

Gile de St-Julien constitua pour ses garants : Guigue de Pélucin et Guigue Phalastey, chevalier : seigneurs l'un de la Valette à Pélussin, l'autre de Lupé.

Le même Gile, par acte du 26 janvier 1258, vend à Arthaud de Mastre, prieur de St-Sauveur, au prix de 60 livres viennoises, tout ce qu'il avait dans le village de Colombier, à la Valette et au Bénévis. — Gaudemar de Montchal et Guigue de Pélucin, chevaliers, se portent garants pour lui. Sa femme Guillelma approuve cette vente, ainsi que Guigue leur fils qui s'engage, en jurant sur les Saints Évangiles, de ne jamais y contrevenir. Dans l'acte de 1255, avec Guigue, était présent un autre fils de Gile, nommé Arthaud. — Donc fils de Gile : Guigue, Arthaud et Pierre.

2°) Pierre de St-Julien

Pierre de St-Julien, damoiseau, reconnaît, le 16 avril 1276, que son père, Gile de St-Julien, de son vivant chevalier, avait reçu en fief du prieur de St-Sauveur, la terre de Cuillermanche et ce qu'il avait à Colombier, dans le pré de Pierre de la Valette, et dans les terres des Fournelles et des Arbaudes, et se constitue lui aussi vassal du prieuré.

Le prieur lui donne en récompense 60 sous viennois, 5 à Guigue son frère qui était

moine, et 5 sous à Arthaude et Guigone ses sœurs.

Présent : Roland, chapelain de St-Julien-Molin-Molette.

Autres co-seigneurs de St-Julien-Molin-Molette.

1°) De 1200 à 1250 :RENAUD de St-Julien, damoiseau, père de Guillaume de St-Julien, mentionné dans l'acte suivant, marié à Arthaude de Chuyer ;

2°) 5 Février 1260, Guillaume de St-Julien, fils de Raynaud damoiseau.

Ce dit Guillaume eut un procès avec le prieur de St-Sauveur, au sujet du bois de Girinet, d'une terre sise au Mont, d'une écluse du moulin de Guillaume de St-Julien que le prieur prétendait être dans sa terre, et de dîmes de noales et autres biens situés sur la paroisse de St-Julien, toute chose que le prieur disait appartenir à son couvent *Jure Domini*... Un accord intervint, Guillaume, sur le conseil de Guillaume de Chuyer chevalier, son oncle maternel, de Guigue Bermond, époux d'Arthaude mère de Guillaume, et d'autres amis, reconnaît tenir en qualité de vassal tout ce qu'il possède à St-Julien et à Colombier, sous la redevance d'un chapon chaponné ; le prieur lui donne en retour 25 livres viennoises.

Présent : Guillaume de Chuyer, etc.

Le 16 Avril 1276, nouvel hommage de Guillaume de St-Julien au prieur de St-Sauveur, pour tous les biens et droits qu'il possède à St-Julien et à Colombier, à l'exception de sa maison de St-Julien.

3°) RENAUD de St-Julien, co-seigneur dudit lieu, fait hommage pour ce qu'il a à St-Julien et à Colombier en 1288. Il vendit en 1295 et en 1300 la moitié de la terre de St-Julien à Arthaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, père d'Aymard de Roussillon.

Le fief de Coromp (Coron autrefois)

1°) 1231 — Hugues Falconnet reconnaît que son fief de Coromp, situé à St-Julien-Molin-Molette, relève du Prieuré de St-Sauveur et qu'il l'avait engagé au prieur pour la somme de 12 livres viennoises (**Cartulaire, page 61**).

1251 — Hugues Falcon, chevalier d'Argental, du consentement de sa femme Alix et de son fils Ponce, engage encore au prieur de St-Sauveur, pour 20 livres, son fief de Coromp (**Cart. page 62**).

2°) Girin de St-Julien reçoit en fief du prieur de St-Sauveur le fief de Coromp, et reçoit du prieur 100 sous viennois. Sa femme Paula approuve (8 Février 1263).

Girin de St-Julien fait nouvel hommage au prieur de St-Sauveur de son fief de Coromp, 16 Mai 1275, Girin vend, le même jour, son curtil de Coromp, au prix de 100 livres viennoises, à son neveu Etienne Berinscrii, prévôt de Serrières, qui reçoit du prieur l'investiture, et fait aussitôt hommage entre ses mains. "Dans l'acte ci-dessus de 1260, Girin est dit oncle paternel de Guillaume, fils de Renaud de St-Julien".

3°) Ponce Falcon, chevalier (probablement le fils de Hugues Falcon, 1252), vend au prieur de St Sauveur le fief cens et tout droit qu'il peut avoir sur le curtil de

Coromp, au prix de 30 livres viennoises (27 décembre 1281).

Etienne de St-Julien fait donation de sa co-seigneurie de St-Julien-Molin-Molette à Falcon ou Falques de la Barge (1349).

Les De la Barge, seigneurs de St-Julien-Molin-Molette

Les de la Barge possédaient des biens à Serrières où ils résidaient dans leur château de la Barge, et à Véranne où ils étaient seigneurs de la Pra et de la chapelle de St-Sabin (**acte 1317 - Lhuillier n° 204**).

1°) Falcon adjoignit à ses possessions la moitié de la seigneurie de St-Julien, et prit le titre de co-seigneur de St-Julien.

2°) Josserand de la Barge, son fils, reçut en fief du prieur de St-Sauveur (17 nov. 1395) des biens situés à Colombier, au préjudice de Hugues d'Auberive qui en fut dévesti, parce qu'il n'en avait pas fait hommage (**Cartulaire St-Sauveur, page 256**).

Il fait hommage au comte du Forez, de son fief de la Pra à Véranne, 1378. Par son testament, il institue pour son héritier Parpaillon Falatier son parent, fils de Hugues Falatier, seigneur de Lupé (**manuscrit Seytre, pages 115-116**).

3°) Parpaillon Falatier, frère du seigneur de Lupé, était capitaine châtelain de Malleval, lorsqu'il devint seigneur de la Barge et co-seigneur de St-Julien. Il mourut sans postérité, laissant tous ses biens à sa nièce Louise Falatier, fille de Hugues Falatier seigneur de Lupé, et unique héritière de la seigneurie de Lupé.

4°) Louise Falatier épousa Gaston de Gaste, baillif du Vivarais qui devint par ce mariage seigneur de Lupé, de la Barge et co-seigneur de St-Julien. Gaston de Gaste racheta en 1426 d'Antoine de Lévy, seigneur d'Annonay, l'autre moitié de la terre de St-Julien aliénée en 1300 par Reynaud de St-Julien, et devint seigneur de toute la terre de St-Julien (les seigneurs de Lupé restèrent seigneurs de St-Julien jusqu'en 1736). Après trois siècles de grande prospérité, les seigneurs de Lupé, de la Barge de St-Julien, etc, se trouvèrent ruinés. Le dernier d'entre eux, Louis-François de la Baume de Suze, vendit en 1720 sa terre de Bressieu en Dauphiné à la famille provençale de Valbelle. Les autres biens qu'il possédait encore furent saisis en 1729. La terre de Lupé fut vendue par décret en 1734 à François de Mayol, chevalier trésorier et grand-voyer de France. Il ajouta dès lors à son nom celui de Lupé. La terre de St-Julien est vendue à son tour par acte du 6 janvier 1736 à messire Christophe Bollioud, sieur des Granges, au prix de 60.000 livres.

Elle passa à François David Bollioud son fils, écuyer, trésorier général du clergé, vers 1750.

(**Abbé Peillon, Écho de St-Julien de juillet 1913**).

Autre histoire de la Seigneurie de Saint-Julien

St-Julien-Molin-Molette était une seigneurie en toute justice. Primitivement, elle faisait partie de la Baronie de Bourg-Argental.

Les premiers PAGANS en firent cession au prieur et seigneur de St-Sauveur, à qui

elle fit hommage. Dans cette seigneurie étaient autrefois enclavés trois autres fiefs, savoir : La Vilette, la Rivorye, dont il reste encore quelques vestiges de son château et le Mas-de-Cheval.

L'on trouve, en 1341, une transaction passée entre Reynaud, comte suzerain du Forez, ainsi qu'il est qualifié dans la transaction, et Guichard Alleman, seigneur en toute justice du Mas-de-Cheval, par laquelle ledit Guichard promet foy et hommage audit comte de Forez, à raison de sa baronnie de Malleval.

L'on y voyait encore autrefois deux anciens châteaux : Malmothe (ou Malamort) près de la Rivorye, et Pékouquiol (en patois Pica-tiao) près de Colombier, sans parler du château de la Condamine, à peu de distance du lieu de St-Julien, qui subsiste encore aujourd'hui.

Les anciens seigneurs de St-Julien portaient tout simplement le nom de leur terre, et les plus anciens dont nous ayons connaissance sont Gilles et Girin de St-Julien, lesquels, en 1214, prêtèrent hommage à Arthaud, seigneur de Rossillon, de tout ce qu'ils possédaient dans ladite terre de St-Julien.

En 1295 et 1300, ils se trouve un Reynaud de St-Julien, co-seigneur dudit lieu, qui avait vendu la moitié de sa terre de St-Julien à un autre Arthaud de Rossillon, seigneur d'Annonay, père d'Aymard de Rossillon, sous faculté de remercié.

Gastonet de Gaste, qui succéda à la maison de la Barge, racheta l'autre moitié de la terre de St-Julien en 1428, d'Antoine de Lévy, seigneur de Serrières, autorisé par Messire Philippe de Lévy, seigneur d'Annonay et de Villars, son père.

Reynaud eut pour successeur Geoffroy, seigneur de St-Julien, vers l'an 1330.

En 1335, on trouve un Zacharie de St-Jullien, damoiseau, qui fait donation de ses biens à Pierre et Gonin ses frères, et à Hugonet Falastier.

En 1349, Estienne de St-Jullien fit donation de sa seigneurie de St-Julien à Falcon ou Falques de la Barges qu'il qualifie son parent. Vers 1359, Aymard de Rossillon, fils d'Arthaud, fit don de sa seigneurie de St-Jullien à Béatrix d'Argental. Dans l'acte qui en fut passé, il est fait mention de Guigues, seigneur d'Argental, vivant en 1350.

Briand de Retourtour succéda aux droits de Béatrix d'Argental, et les transmit à la maison de Tournon, par le mariage d'Alix de Retourtour, sa fille, avec Jacques, seigneur de Tournon.

Depuis, Antoine de Lévy, seigneur de Rossillon, ne laissa pas que d'agir, comme si Aymard de Rossillon ne s'était point désisté de cette propriété, ce qui occasionna un grand procès entre les seigneurs de Tournon et de Rossillon, pour le fait de ladite seigneurie, qui fut néanmoins adjugée à la dite maison de Rossillon.

Josserand de la Barge, fils de Falques, qui possédait l'autre moitié, passa un acte de transaction en 1389 avec les habitants de St-Jullien. Dans ledit acte, reçu par Matt. Jordani, ledit Josserand est qualifié de seigneur de Tournon et d'Argental et de seigneur de St-Jullien-M.M. Par son testament, il institua pour son héritier Parpailhan Falastier, fils de Hughes Parpailhan, qui mourut apparemment sans postérité.

Louise Falastier sa nièce recueillit toute la succession des Falastier, Falasterii, seigneurs de Lupé ; par son mariage avec Gaston de Gastes, vers la fin du XIV^e siècle, elle porta ainsi les seigneurs de St-Jullien et Lupé dans la maison des Gastes. Ledit Gastonet ne possédait encore que la moitié par indivis de la terre de St-Jullien, au commencement du XV^e siècle ; ce ne fut qu'en 1425 qu'il acquit l'autre moitié d'Antoine de Lévy qui prenait la

qualité de seigneur de Vauvert et de Serrières.

Les Gastes de Lupé

Les Gastes de Lupé étaient des plus anciennes maisons et des plus nobles du Forez. Gastonet de Lupé, héritier d'Arthaud de Gaste en 1383 était seigneur de Lupé et de St-Julien, laissa pour héritier de ses terres : Gaston de Gaste son fils, chambellan du prince de Bourbon, 1^{er} du nom, duc de Bourbonnais et d'Auvergne et comte du Forez.

Les terres de Lupé et de St-Julien passèrent dans la maison de Suze par le mariage de Catherine de Meuilhon avec Rostaing de la Baume comte de Suze, le 19 décembre 1598.

Vers 1730, elles furent vendues par décret à M. Christophe BOLLIOUD, écuyer et seigneur des Granges, pour la somme de 60.000 livres.

(Notes recueillies par M. l'Abbé Peillon dans les Archives de M. le Vicomte de Monterno et publiées dans l'Écho de février et décembre 1907).

M. l'Abbé Chaland, dans ses **Mémoires de St-Julien** (1852), ne parle de la Seigneurie de St-Julien qu'à partir de la famille de Gaste.

Il écrit : sous François I^{er}, Henri II et Louis XIII, le seigneur de St-Julien était encore Aimard de Laire dit de Gaste, seigneur de Lupé, en faveur de qui Henri II ordonna, par lettres aux baillis du Velay, du Vivarais et du Forez, de rendre bonne et prompte justice, et de terminer plusieurs procès qui duraient depuis de longues années.

Enfin, quand Louis XIII frappa la féodalité, et empêcha non seulement les seigneurs de lever des troupes mais les enrôla eux-mêmes sous les étendards communs de la Patrie, messire Aimard de Laire, dit de Gaste, fut contraint de payer de sa personne pour les fiefs de Luppé et St-Julien. Ce fut à cette époque que le seigneur de Lampoulny (Bollioud) acquit la seigneurie de St-Julien.

Nota J.B. — M. l'Abbé Chaland fait erreur de date pour la cession de la seigneurie de St-Julien, ainsi que pour la famille de Gaste remplacée par la Maison de Suze depuis plus de 100 ans.

C'est tout ce que M. l'Abbé Chaland a écrit sur la Seigneurie de St-Julien, sans indiquer la source de ses renseignements.

M. Théodore OGIER, dans son livre "**La France par cantons**", paru en 1856, a copié exactement le texte ci-dessus, qui se trouve page 255, dép. de la Loire, St-Jullien-Molin-Molette.

Autres détails sur la Seigneurie de St-Julien, non signés, relevés sur le bulletin "**Le Val de Ternay**", de décembre 1948.

Les de la Barge — En 1349, Estienne de St-Julien fit dotation de sa seigneurie à Falques de la Barge qu'il qualifie son parent. Ce de la Barge possédait des biens à Serrières, Véranne et était propriétaire de la chapelle de St-Sabin en 1317, son fils Josserand lui

succède.

En 1389, il est qualifié de Tournon d'Argental et co-seigneur de St-Julien. Des poursuites furent faites par la cour de Malleval contre Josserand, chevalier, "prévenu d'avoir menacé Jacques de la Chapelle : *En te meytrey mor, si te trovo en terra que en aye*" (Je te tuerai, que je te trouve sur terre ou sur eau).

Prévenu aussi de l'avoir frappé violemment et emmené les mains liées derrière le dos dans le mandement de St-Julien, en-dehors de la juridiction de Malleval, et d'avoir ensuite pris par force la femme dudit Jacques et conduite à Serrières où il la détient prisonnière, au mépris de la justice et du droit".

Par son testament, il institua son héritier Parpaillon Falastier, qui était capitaine châtelain de Malleval et frère du seigneur de Lupé.

Parpaillon laissa tous ses biens à sa nièce, Louise Falastier, unique héritière de Lupé, laquelle épousa Gaston de Gaste qui devint ainsi seigneur de Lupé, la Barge et St-Julien.

En 1428, il racheta l'autre moitié de la terre de St-Julien et fut dès lors le seul maître. Ses descendants devaient le rester jusqu'en 1736, soit plus de 300 ans.

Les de Gaste, seigneurs de St-Julien, Lupé, la Barge

Leur blason : parti d'or et parti d'azur à trois fasces cousues de pourpre.

Les de Gaste étaient des chevaliers de la Baronnie d'Argental. On les trouve dès 1242.

Gaston I^{er} ou Gastonnet de Gaste épousa Louise Falastier en 1423. Leur fils, Gaston II, fut chambellan de Charles de Bourbon, comte de Forez ; il épousa Isabelle de Brive, héritière de la terre de Génissieu en Dauphiné.

Louis de Gaste, seigneur de St-Julien, fut chambellan du roi Louis XI en 1475. Son fils Claude lui succéda et épousa Françoise de Joyeuse, tante du Cardinal de Joyeuse. Un de leurs fils périt malheureusement dans un duel avec Arthaud, fils aîné de la Condamine, qui fut assassiné peu après à cause de ce duel.

Marguerite de Gaste, fille de Claude, devint ainsi l'unique héritière, dont la vie nous intéresse particulièrement, puisque nous devons à sa générosité la donation d'un étage d'une tour pour en faire le clocher provisoire.

Marguerite, fille aînée de Claude, hérita des droits de son frère. Elle épousa en 1573 Jean de Montrond, sire d'Apchon. Elle était d'une rare beauté. Anne d'Urfé (frère de l'auteur de l'Astrée) s'en éprit dès l'âge de 15 ans et lui dédia des sonnets. C'était la fameuse "Carite" de ses romans. Cette union ne fut pas de longue durée. Jean d'Apchon fut tué le 31 mars 1574 par les huguenots, ou, d'après une autre version, par un de ses sujets qu'il avait offensé et qui lui tira un coup de pistolet dans une reconnaissance faite autour de son château de Lupé contre les protestants.

Marguerite hérita de son mari terres et titres et épousa en secondes noces François de Meuilhon, baron de Bressieu en Dauphiné. Ce farouche guerrier fut mêlé à toutes les luttes de ce temps troublé. Nous ignorons la date de sa mort.

La famille Bollioud

Dans le 15^e siècle, parut à St-Julien un autre nom fameux : c'était celui de messire Bollioud, qui fut d'abord simplement seigneur de Lampoulny, mais qui, s'étant légitimement enrichi des dépouilles seigneuriales de tous les environs, devint seigneur de St-Julien,

baron de Bourg-Argental et receveur général du Clergé de France.

Il ne reste plus rien de son immense manoir que les portes d'entrée et les quatre tours énormes qui le protégeaient : le temps eut respecté ces vieux restes, mais la main des hommes y a touché, et deux de ces fameux donjons, dont les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur, ont été coupés par le milieu pour devenir le domicile d'autres habitants ; les deux autres, demeurés intacts, servent aujourd'hui de maison presbytérale. La maison Bollioud fut tout à la fois la seigneure et la mère du lieu.

En 1465, Claude Bollioud, clerc, bourgeois de Lyon, était simplement notaire public et royal à St-Julien et préfet de la cour. En 1493, Bérenger Bollioud était nommé prévôt procureur général de Pierre, duc de Bourbon, comte de Forez. Alors régnait Charles VIII, qui lui accorda des lettres patentes ; mais la famille, avant d'acquérir la seigneurie de St-Julien, se contenta longtemps du titre de sa terre de Lampoulny, puisque sous François I^{er}, Henri II et Louis XIII, le seigneur de St-Julien était encore Aymard de Laire, dit de Gaste, seigneur de Lupé. Ce fut à cette époque que le seigneur de Lampoulny acquit la seigneurie de St-Julien (1).

En 1680, quand les droits seigneuriaux appelés lods et mi-lods étaient perçus par le prieur de St-Sauveur-en-Rue à St-Julien, Etheize, Lyponne, Lampoulny, Mas-de-Cheval, Villette, Colombier, Graix et les environs, messire Pierre Bollioud, lieutenant-général du roi au baillage de Bourg-Argental, fut le premier et hardi citoyen qui résista le plus énergiquement à ces tyranniques redevances, et son exemple entraîna beaucoup d'imitateurs.

En 1736, M. Mermet Bollioud appartenait à la société des sciences et belles-lettres de Nancy ; il était le doyen et l'ancien secrétaire perpétuel de l'académie de Lyon. A la même époque, M. l'Abbé Bollioud, de l'ordre de Malte, était académicien associé.

En 1751, messire François-David Bollioud, dit de St-Julien, possédant cette seigneurie avec haute, moyenne et basse justice, achetait encore la baronnie d'Argental de messire de Ferriol, conseiller au parlement de Paris et ami intime de Voltaire ; quelques années après, il gagnait au jeu de cartes la seigneurie de Larivoire ; enfin, pour comble de fortune, il acquérait encore les seigneuries de Fontaine-Françoise, de Chaumes, de Fontenelle, de Chareuil, de Comt-Champs, de Montchal, etc.

En 1782, quand le clergé de France empruntait 16 millions, messire de St-Julien prêtait 5.500 livres en faveur de l'église de St-Julien, et créait à la fabrique de la paroisse un revenu de 275 livres, que la commune laissa prescrire après la grande Révolution ; l'acte en fut passé devant Georges-Louis de Phéliepeaux, archevêque de Bourges, et Talleyrand de Périgord, agent du clergé de France.

En 1784, François-David Bollioud fondait, dans l'ancien cimetière, la maison d'éducation élémentaire qui subsiste toujours comme maison d'école et maison commune. Cette générosité coûta cher à sa modestie : la paroisse lui écrivit à Paris pour demander son portrait et le fixer dans la maison que son zèle généreux avait élevée, afin qu'il fût pour les générations suivantes un souvenir de sa bonté et de la reconnaissance de ses protégés.

1851 vit encore la fondation de David Bollioud s'étendre et s'agrandir pour recevoir les Frères Maristes, et l'ancien domicile des morts quitter son poste de voisinage pour s'éloigner des vivants et devenir jardin, cour et promenade de l'enseignement primaire.

Messire Bollioud sut conserver les richesses immenses que le hasard de la fortune lui avait données à d'utiles embellissements et au soulagement de la misère ; il orna Bourg-Argental de plusieurs promenades publiques, encore ombragées aujourd'hui par les tilleuls,

les marronniers et les peupliers que sa main généreuse y fit planter. Son âme rêvait les bonnes œuvres, et tous ses pas étaient marqués par des bienfaits.

Mais sa fortune colossale, divisée après sa mort entre M. de la Chapelle, M. de Saint-Trivier et plusieurs autres collatéraux, qui la vendirent presque aussitôt en démembrement, ne lui donna pas le bonheur qu'il semblait si bien mériter : la dame de la Tour-du-Pin, son épouse, se sépara de lui pour vivre à son gré, et son fils unique, tué en duel à la fleur de l'âge, eut les honneurs de l'apothéose à Annonay, loge des francs-maçons aux mystères abominables desquels il avait eu le malheur de se faire initier.

Déjà deux membres de sa famille, seigneurs de Burdignes, étaient tombés le même jour sous les coups assassins de deux gardes champêtres, pour vengeance de chasse, au milieu d'une danse de village à laquelle ils voulurent faire l'honneur de se mêler.

Accablé de chagrins domestiques, et dernier espoir de sa famille et de son nom, messire de St-Julien rendit sa belle âme à Dieu l'an 1788. Ses armes posées à la clef de la voûte de la chapelle de Notre-Dame de la Pitié, qui lui appartenait, et dont, en qualité de seigneur du lieu, il était le patron et y avait droit de sépulture, dont le curé de Lupé était primitivement le chapelain, et plus tard celui de la localité, portent champ sablé, traversé par un chevron de haut en bas, avec quatre autres chevrons en ligne horizontale sur le côté gauche et une rose avec sa feuille sur le côté droit.

(Abbé Chaland, *Mémoires de St-Julien*, 1852, p. 14 à 17 — Th. Ogier, 1856, a copié le texte ci-dessus).

(1) **Note J.B.** — L'Abbé Chaland fait une grosse erreur de date. C'est seulement en 1730, au moment de la vente par décret des biens des seigneuries de Lupé et St-Julien, appartenant alors à la maison de Suze, comte de Rochefort, que la seigneurie de Lupé fut vendue à M. de Mayol, et celle de St-Julien, pour 60.000 livres à M. Christophe Bollioud, écuyer et seigneur des Granges. Était-ce le père de François-David Bollioud ?

Dans l'énumération des Bollioud, M. l'Abbé Chaland ne donne aucune indication de lien de parenté entre eux.

Il y a eu en effet beaucoup de Bollioud à St-Julien, Bourg-Argental et la région.

On trouve dans les archives paroissiales un Daniel Bollioud, chanoine d'Annonay, poursuivi le 4 mars 1676 par Jacques Dumas, pour arrrages de rentes qu'il devait à l'église de St-Julien.

Après la mort de François-David Bollioud, dernier seigneur de St-Julien, on trouve d'autres Bollioud sans titres sur les registres de St-Julien.